

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 janvier 2017**

OBJET

**09 – CESSION DE LA PARCELLE AS N°153 –  
MME LACARRIEU**

N° 2017-01-09

NOMENCLATURE : 3/2/1

**L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le treize janvier 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 23**

**Votants : 28**

**Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS**

**Pouvoirs : 5**

**Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY  
Elisa DRION donne pouvoir à Catherine CADOU  
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER  
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Magali LEMASSON  
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX**

**Absents : 1**

**Gwénola LEBRETON**

**Nombre de membres :**

en exercice.....29  
présents.....23  
ayant un pouvoir...5  
votants.....28

**Délibération**

**Rapporteur : Philippe LEBASTARD**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1311-1 et suivants, L2121-2 et L2241-1,

Vu l'avis des services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques en date du 27 juin 2016,

Vu la délibération n°2016-06-07 en date du 6 juin 2016 désignant Mme Catherine CADOU pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par M. le Maire en la forme administrative,

Considérant la présentation faite en commission Aménagement le 11 janvier 2017,

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20170123-2017-01-23-DE09-  
DE  
Date de télétransmission : 25/01/2017  
Date de réception préfecture : 25/01/2017

Est exposé ce qui suit :

La commune s'est portée acquéreur des parcelles cadastrées section AS n°152 et AS n°153 (anciennement cadastrée D n°154) en 2008. Suite à cette acquisition, la commune était en litige avec les propriétaires de la parcelle AS n°134 car la parcelle AS n°153 était en réalité intégrée à leur propriété.

Madame LACARRIEU, nouvelle propriétaire de la parcelle AS n°134, a souhaité régler à l'amiable la situation. La parcelle AS n°153 ne présentant pas d'intérêt en termes d'usage pour la commune, il est proposé de céder ce bien à Madame LACARRIEU. Considérant la prise en charge par Madame LACARRIEU de certains travaux (clôture, raccordement au réseau eaux pluviales...), il est proposé de céder à titre gratuit ladite parcelle.

Cette cession ne nécessite pas de déclassement du domaine public. En effet, la parcelle cadastrée AS n°153 fait actuellement partie du domaine privé communal. Elle n'a à ce jour été affectée ni à l'usage direct du public, ni à un service public.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 22 Voix pour et 6 Voix contre, décide :**

- **D'APPROUVER la cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée section AS n°153 d'une contenance totale de 24 m<sup>2</sup> ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à établir l'acte en la forme administrative, ainsi que tout document nécessaire à l'acquisition ;**
- **D'AUTORISER Mme Catherine CADOU, 1<sup>ère</sup> Adjointe, à signer cet acte au nom de la commune.**

Pour extrait conforme,

Le 23 janvier 2017,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20170123-2017-01-23-DE09-  
DE  
Date de télétransmission : 25/01/2017  
Date de réception préfecture : 25/01/2017